



Désaccord sur la valeur d'un immeuble

Par **zsoyyo**, le **07/04/2011** à **15:47**

Bonjour, il s'agit d'une succession où l'un des enfants, appelons-le Paul, avait bénéficié, d'une donation, 10 ans auparavant, en avancement d'hoirie d'une maison.

Les parents sont décédés et il faut régler cette succession qui concernent Paul et 2 de ses frères.

Les 2 frères ne sont pas d'accord avec la valeur proposée par Paul. Les 3 frères ont choisi de faire évaluer le bien par un expert judiciaire, mais hors du cadre judiciaire, de manière "amiable". L'expert a donné une valeur que Paul ne veut pas accepter, la jugeant trop élevée. Que peut-il se passer maintenant, si Paul ne veut pas changer d'avis.

Merci d'avance pour tout commentaire sur le sujet.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **17:56**

Faire un partage judiciaire (au TGI, avec avocat)